Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260420-DEL2026_22-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-22 du 20.04.2026 – (7.5)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : ROUAULT Delphine, PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, JOSSE Martial, ROIG Marie-Hélène, GUILLOTO-SALAÜN Alexandra, PAUTREL Julien, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo, CRESPEL Laurine, ORINEL Léna,

Absents : BOUILLEROT Céline a donné pouvoir à PIEDERRIERE Olivier, DENIS Hugo a donné pouvoir à LEVREL Didier

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 17** **Votants : 17+2**

Date de convocation : 13/04/2026 Secrétaire : M. PIEDERRIERE Olivier

DEL2026_22 Association EVS : bilan 2025, demande de subvention 2026 et mise en place d'une convention

Madame la Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'association EVS de Médréac a présenté à la commune son compte administratif 2025 et le budget prévisionnel 2026.
Madame la Maire présente aux membres présents le compte rendu de ces budgets et de l'activité de l'association EVS.

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de la subvention et la mise en place d'une convention (convention de subvention obligatoire lorsque le montant de la subvention est supérieure à 23 000€).

PÔLES	MONTANT DEMANDE	MONTANT PROPOSE
EVS – accueil loisirs	13 093€	11 644€
EVS – accompagnement scolarité	15 677€	13 940€
EVS – passerelle	117.00€	106.60€
EVS – parentalité	7 296.00€	6 490.30€
EVS – évènementiel familles	7 264.00€	6 461.60€
EVS – évènementiel vie locale	2 653	2 357.50€
Montant de la subvention demandée	**46 100.00€**	**41 000.00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

D'APPROUVER le bilan financier de l'association pour l'année 2025 ;
DE SUBVENTIONNER à hauteur de 41 000.00 € l'association EVS au titre de l'année 2026 pour soutenir ses missions d'intérêt général et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2026 ;
D'AUTORISER Madame la Maire à signer une convention financière avec l'association afin de définir les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260420-DEL2026_22-DE

DE CHARGER Madame la Maire de verser la subvention de 41 000.00 €.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme.
La Maire,

Magali GAUTIER